

Délibération n° 2026-06-23

Objet : Autorisation de signer les quatre avenants pour les marchés de fourniture de denrées alimentaires passés en groupement entre la Ville et le CCAS (marchés 22.002-9 ; 22.002-13, 220002-15, 22.002-16)

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Pierre BEUFARON, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE, Madame Mireille MALECOT donne pouvoir à Madame Julie BELLENGER.

Excusé -e-s : Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Fannie MALATERRE.

Secrétaire de séance : Madame Maud LARZILLIERE

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS de Villeurbanne a conclu en groupement avec la Ville, depuis août 2022 pour les contrats de fourniture de denrées alimentaires pour la Direction de la Restauration Municipale de Villeurbanne (DRM) et les résidences seniors et EHPAD du CCAS.

L'accord cadre de fourniture de denrées alimentaires est composé de 15 lots dont 4 lots en groupement Ville/CCAS :

- Marché 22.002-9 - Lot 9 : Produits d'épicerie et boissons avec et sans alcool : titulaire : Pomona Episaveurs
- Marché 22.002-13 - Lot 13 : Multiproduits frais et surgelés (hors fruits et légumes frais et de 4ème et 5ème gamme) : titulaire Passion Froid
- Marché 22.002-15 - Lot 15 : Boissons alcoolisées pour les établissements du CCAS de Villeurbanne : titulaire Pomona Episaveurs
- Marché 22.002 - 16 - Lot 16 : Pains frais et viennoiseries pour les établissements du CCAS de Villeurbanne : titulaire Le Fournil des Confluences

Membres	
Présents	13
Procurations	2
Absents	2
Délibéré : adopté à l'unanimité	

Les différents lots prennent fin entre le 12/08/2026 et le 30/08/2026.

Suite au renouvellement du mandat municipal imposant de conclure une nouvelle convention de groupement entre la Ville et le CCAS de Villeurbanne, il a été nécessaire de décaler certaines procédures de passation de marchés. De ce fait, les lots de fourniture de denrées alimentaires passés en groupement Ville/CCAS seront relancés en septembre avec une notification prévue en novembre ou décembre 2026.

Le CCAS de Villeurbanne souhaite donc prolonger la durée des quatre lots cités ci-dessus jusqu'au 31/12/2026.

Les incidences financières des avenants sont les suivantes :

- Lot 9 : Produits d'épicerie et boissons avec et sans alcool : augmentation du montant du marché de 40 000€ HT soit 10% d'augmentation au total
- Lot 13 : Multiproduits frais et surgelés (hors fruits et légumes frais et de 4ème et 5ème gamme) : augmentation du montant du marché de 24 000€ HT soit 10% d'augmentation au total
- Lot 15 : Boissons alcoolisées : augmentation du montant du marché de 14 000€ HT soit 10% d'augmentation au total
- Lot 16 : titulaire Le Fournil des Confluences : augmentation du montant du marché de 20 000€ HT soit 10% d'augmentation au total

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 09 juin 2026, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

- . autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- . autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à signer les trois avenants de prolongation pour les lots de l'accord-cadre n°20.019 susvisés ;
- . autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution du marché ainsi que toute modification afférente ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 11 juin 2026
Le Président
Cédric Van Styvendael

